

Au cœur des territoires : première vague de villes lauréates

Le Cnam a dévoilé jeudi 26 septembre 2019, en présence de Muriel Pénicaud, Frédérique Vidal et Jacqueline Gourault, les 55 premières villes « moyennes » qui accueilleront un espace d'accès à la formation dans le cadre de son programme Au cœur des territoires.

Fruit d'un appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre d'un partenariat avec le programme national Action Cœur de Ville, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a dévoilé jeudi 26 septembre 2019, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les 55 premières villes « moyennes » qui accueilleront un espace d'accès à la formation dans le cadre de son programme Au cœur des territoires. De toutes tailles et de tous profils socio-démographiques, ces villes lauréates, dont 67% sont situées en territoires d'industrie, représentent l'ensemble des régions métropolitaines ainsi que des collectivités d'outre-mer.

Cette première vague de sélection fait suite à la réception de 85 candidatures, soit 38% des villes du programme Action Cœur de Ville (ACV). Après une phase de consolidation, les différentes candidatures ont été analysées puis sélectionnées par un jury composé de représentants du Conservatoire, de la direction du programme ACV, de Villes de France, de l'Assemblée des communautés de France et de la Banque des territoires. Les villes qui n'ont pas été sélectionnées pourront bénéficier d'un accompagnement sur mesure leur permettant de finaliser leur projet afin de pouvoir ouvrir un site lors d'une seconde vague d'ouvertures.

Au cœur des territoires a été lancé en janvier dernier par Olivier Faron, administrateur général du Cnam, pour accompagner la transformation des compétences et des métiers, donner à chacun les clés pour devenir acteur de son parcours professionnel mais aussi fournir des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux de chaque bassin d'emploi. Le 1^{er} avril dernier, une convention signée par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Olivier Faron associait officiellement Au cœur des territoires au programme national Action Cœur de Ville. Ce partenariat permet aux 222 villes bénéficiaires du plan ACV d'inscrire le déploiement de nouveaux cursus à vocation professionnelle dans leur convention locale leur offrant ainsi la possibilité de mobiliser facilement les financements Cœurs de Ville nécessaires à la mise en œuvre des centres Cnam Au cœur des territoires.


Cet ambitieux programme de déploiement au plus près des besoins des individus, des entreprises et des collectivités territoriales se traduira, à l'horizon 2022, par la création d'une centaine de nouveaux espaces d'accès à la formation dont à minima 75 dans les villes ACV, le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur étant un des axes prioritaires de ce programme interministériel Action Cœur de Ville.

Villes lauréates :

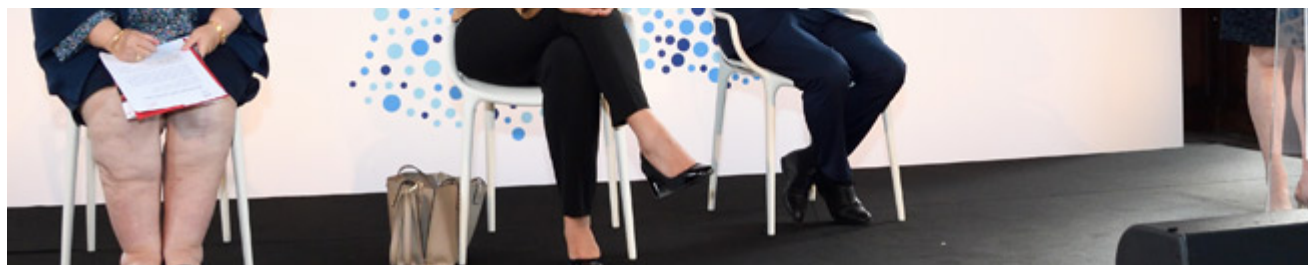
Auvergne-Rhône-Alpes:	Aurillac,	Montélimar	et	Roanne
Bourgogne-Franche-Comté:	Chalon-sur-Saône,	Nevers	et	Vesoul
Bretagne:	Fougères,	Morlaix,	Quimper	et Saint-Brieuc
Centre-Val de Loire:		Bourges	et	Vierzon
Corse :				Bastia
Grand Est:	Châlons-en-Champagne,	Charleville-Mézières,	Chaumont,	Colmar,
	Épinal,	Lunéville,	Saint-Avold,	Saint-Dié-des-Vosges,
	Saint-Dizier,	Saint-Louis,	Saverne,	Thionville,
	Troyes,	Verdun	et	Vittel
Guadeloupe :				Basse-Terre
Guyane :				Saint-Laurent-du-Maroni
Hauts-de-France:	Beauvais,	Château-Thierry	et	Maubeuge
Ile-de-France:	Coulommiers,	Montereau-Fault-Yonne	et	Les Mureaux
Mayotte :				Mamoudzou
Normandie:	Cherbourg-en-Cotentin,	Dieppe	et	Saint-Lô

Nouvelle-Aquitaine: Cognac, Marmande et Niort
 Occitanie: Alès, Montauban et Sète
 Pays de la Loire: Chateaubriant-Derval, La Roche-sur-Yon et Saumur
 Provence-Alpes-Côte d'Azur: Brignoles, Grasse et Manosque
 La Réunion: Le Port et Saint-Joseph
 Collectivité de Saint-Martin: Saint-Martin



 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>MINISTÈRE DU TRAVAIL</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p>
--	--------------------------------------	---	---





26 septembre 2019

Contact presse



Amélie Zanetti

01 53 01 82 77

06 33 59 34 18

Contact Au cœur des territoires

Thibaut Duchêne

Adjoint à l'administrateur général en charge de la stratégie et du développement

coeurterritoires@lecnam.net

[!\[\]\(4fe57c3593bf1b21d272ae7ac8dfaf77_img.jpg\) Dossier de presse](#)

[!\[\]\(0d5ec72f61334709c3fc9450209b754f_img.jpg\) Communiqué](#)